

PERSONNEL**Volume d'activité du personnel vacataire pour l'année 2016****EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre du fonctionnement des directions de la jeunesse, des sports, des affaires culturelles, de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs, des bâtiments communaux, de la communication, de la démocratie action citoyenne, ainsi que des services maintenance travaux voirie, de la vie des quartiers, du parc automobile, du centre municipal de santé, et à l'occasion du vote du budget primitif 2016, il convient de déterminer le volume d'activité du personnel vacataire travaillant en complément du personnel titulaire permanent.

Directions/Services	Grades	Nombre d'heures
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction des sports Vie des Quartiers Direction de la jeunesse	Auxiliaires socio-éducatifs	143 657
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction démocratie action citoyenne	Auxiliaires études surveillées	2 830
Direction des sports	Animateur sportif	6 880
Direction des affaires culturelles	Contrôleur Professeurs de beaux arts Pianiste accompagnateur Responsable de bar Projectionniste Intervenant culture	4 174 3 129 360 301 125 145
Direction des bâtiments communaux Direction des sports Parc automobile Accueil des temps scolaires et de loisirs Vie des quartiers Service vacances Centre municipal de santé Maintenance travaux voirie	Concierge remplaçant	16 157
Direction de la communication	Journaliste pigiste Photographe pigiste	161 165

Coût annuel : 2 730 734 €.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

PERSONNEL

33) Volume d'activité du personnel vacataire pour l'année 2016

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu ses délibérations en date des 18 novembre 2010 et 20 juin 2013 fixant le taux de rémunération des photographes pigistes et journalistes pigistes,

vu ses délibérations des 31 mars 2011 et 29 mars 2012 fixant le taux de rémunération du personnel vacataire,

considérant qu'afin de répondre à des besoins ponctuels ne présentant aucun caractère de continuité, il est nécessaire de recourir aux services de vacataires pour un certain nombre de directions de la commune,

considérant qu'il convient dès lors de fixer pour l'année 2016 le volume d'activité du personnel vacataire travaillant en complément du personnel titulaire permanent pour les directions de la jeunesse, des sports, des affaires culturelles, de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs, des bâtiments communaux, de la communication, de la démocratie action citoyenne et des services maintenance travaux voirie, de la vie des quartiers, du parc automobile, du centre municipal de santé,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 35 voix pour et 9 voix contre

ARTICLE 1 : FIXE, pour l'année 2016, le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services conformément au tableau ci-dessous :

Directions/Services	Grades	Nombre d'heures
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction des sports Vie des Quartiers Direction de la jeunesse	Auxiliaires socio-éducatifs	143 657
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction démocratie action citoyenne	Auxiliaires études surveillées	2 830
Direction des sports	Animateur sportif	6 880
Direction des affaires culturelles	Contrôleur Professeurs de beaux arts Pianiste accompagnateur Responsable de bar Projectionniste Intervenant culture	4 174 3 129 360 301 125 145
Direction des bâtiments communaux Direction des sports Parc automobile Accueil des temps scolaires et de loisirs Vie des quartiers Service vacances Centre municipal de santé Maintenance travaux voirie	Concierge remplaçant	16 157
Direction de la communication	Journaliste pigiste Photographe pigiste	161 165

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 12 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 12 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016